

Les Échos de Bramefarine

nº 47 – juin 2010 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

L'Éditorial du maire



23 mai : les Fêtes de la Tour : un véritable succès pour cette seconde année. Cette fois-ci encore, plus de quatre mille participants, une ambiance chaleureuse et des animations à profusion. Bravo à tous les organisateurs qui ont su faire de cette fête un réel temps fort de la vie de

la commune !... et rendez-vous à la Pentecôte 2011 !

Les vacances approchant, je tenais à vous faire le point sur l'avancement des travaux sur la commune. En effet, comme vous avez déjà pu le voir, 2010 sera une année d'importants travaux pour Saint-Maximin.

Avant les congés, il est toujours utile de rappeler les bonnes règles de vie commune et de civisme. Vous trouverez, ci-après, le rappel de messages qui ont largement été commentés durant l'année.

À toutes et à tous : bonnes vacances !

René Pois-Pompée.

Avancement des travaux sur la commune

Cheminement sécurisé pour piétons



Les trottoirs se réalisent, c o m m e prévu. Le trottoir de gauche (en montant) est terminé.

L'achèvement de celui de droite (le long de la salle polyvalente, sous la cour d'école et le préau)



est annoncé pour la dernière semaine de juin. La circulation pourra ainsi être rétablie, après réalisation des peintures au sol, entre le 10 et le 15 juillet.

Concernant le passage piétons et le ralentisse-

ment de la circulation, nous avions imaginé, sur le conseil de techniciens, un rétrécissement de la voirie, à hauteur de la cour d'école, avec arrêt de bus et passage piétons.

Après vérification auprès des services experts de Grenoble, il nous a été demandé, pour des raisons de sécurité, d'éloigner du virage de la forge le système de ralentissement. Mais déplacer le rétrécissement prévu posait de nouveaux problèmes à la sortie du parking de la place de la mairie (notamment aux heures d'entrée et de sortie de l'école...).

Finalement, nous allons réaliser un passage piétons surélevé, du même type que celui du carrefour situé trois cents mètres plus bas.

En face du passage piétons, un abribus sera installé, réalisé par Gilles Mallet, artisan menuisier de Saint-Maximin.

Ces travaux bénéficieront du soutien financier du conseil général et de la région Rhône-Alpes.

Avancement des travaux sur la commune

Travaux coordonnés du Crêt



Cette nouvelle tranche de travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux va

débuter prochainement (30 août).

Une première réunion publique d'information des riverains est programmée le 6 juillet, à 18 heures, en mairie.

Ces travaux vont durer environ deux mois et demi (achèvement prévu dans la seconde quinzaine de novembre).

Protection des périmètres de captage

La commune dispose de plusieurs points de captage d'eau potable. Elle se doit de les « protéger » contre tout risque de pollution, de quelque nature que ce soit. Pour cela, le préfet de l'Isère vient de lancer une enquête publique, au cours de laquelle tous les propriétaires concernés ont été individuellement informés. Ils ont pu faire part de leurs remarques à M^{me} Picard, commissaire enquêteur désignée pour cela.

Cette enquête est achevée : le commissaire enquêteur va maintenant rédiger son rapport et le transmettre au préfet. Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure que les réponses, cas par cas, seront apportées. Le conseil municipal sera amené à l'automne à valider ces conclusions.

M^{me} Picard nous a fait part de sa satisfaction : « Par rapport à de nombreuses autres communes, j'ai été frappée par la faculté des habitants de Saint-Maximin à bien dissocier l'intérêt public de leur intérêt privé. C'est suffisamment rare pour être souligné... ». Bravo donc à ces habitants qui ont su faire preuve d'un véritable « civisme appliqué » ! ■

Quatrième classe

Les travaux de la quatrième classe de l'école



sont en cours. La future classe (60 m²) est réalisée « sous » le préau, dans la cour de l'école. On conserve la

toiture et les murs existants (en béton) et on ferme la classe par des murs en « structure bois ».

Cette classe sera chauffée, par le sol, par une pompe à chaleur (air/eau), ce qui permettra non seulement de disposer de la chaleur voulue, mais aussi, et ce n'est pas négligeable, de faire, durablement, d'importantes économies d'énergie.

Les travaux ont débuté le 2 juin. Ils devraient se terminer la troisième semaine d'août... donc avant la rentrée!

Acquisition de terrains

Un premier terrain d'environ 3 000 m² est en cours d'acquisition pour l'extension du cimetière lequel



arrive prochainement à saturation. Cette disposition était prévue de longue date, puisque déjà inscrite au POS (plan d'occupation des sols) en 2000.



Comme cela avait été annoncé, un second terrain – au hameau des Bruns – va d e v e n i r

prochainement propriété de la commune, pour permettre une aire d'attente du bus scolaire dans de bonnes conditions de sécurité.

Les Fêtes de la Tour : 23 mai 2010

Énorme succès pour leur 2° édition, et c'est une grande satisfaction pour l'équipe de la commission Fêtes et Cérémonies de la mairie, ainsi que pour les associations de Saint-Maximin particulièrement impliquées dans cette réussite.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec une réelle chance pour le temps, c'est une fréquentation située entre trois et quatre mille visiteurs, quatre-vingts stands dressés par Laurent Augustin et Vive l'école pour le

vide-greniers, auxquels s'ajoute une vingtaine d'exposants – commerçants et artisans – dont cinq résidant dans la commune : voilà résumée la



réussite de la journée!

La buvette du centre de loisirs, tenue par nos chasseurs, était appréciée par cette journée très chaude — la seule depuis bien longtemps!—, tout comme celle de la Tour, dirigée par l'association sportive.

Et, à midi, Jean-Pierre et les Cygnes de la Tour, aidés pour le service par l'association sportive, d'une part, et Arlette avec son équipe, d'autre part, auront à servir près de quatre cents repas à cette foule affamée.

La présence et l'aide de Colette furent appréciées pour l'apéritif, offert par la mairie, qui permit de remercier pour le prêt du site (le centre de loisirs intercommunal)



le président de la communauté de communes Le Grésivaudan, François Brottes. Celui-ci ne manqua pas d'être surpris au vu de l'organisation « quasi profession-

nelle » de la journée et de l'exceptionnelle participation du public.

Il a fallu canaliser tout ce monde et les véhicules : et ce fut le petit exploit réussi par l'association Vivre à Saint-Maximin qui sut maîtriser tout à son avantage et cette affluence et la bonne gestion du parking.

Et, à l'intérieur du centre de loisirs intercommunal, étaient installés une magnifique exposition-vente, dressée par les Cygnes de la Tour, ainsi qu'un stand de l'Office de tourisme du Grésivaudan et la présentation des photos anciennes de Lulu Zacharie.

Pour le plaisir des petits et des grands, le petit train assurait la navette entre les deux sites, avec le renfort du minibus, conduit par Gilbert en vrai chauffeur de maître!

Prenons-le, nous aussi, et portons-nous sur le site de la Tour, où se tenait le village médiéval ; nous retrouvons

la foule qui parcourt les différents stands : celui du groupe Mestel, avec Ch. et M. Segura, et ses jeux d'époque, qui fut « envahi » dans l'après-midi d'enfants tout surpris ; celui de Brame-Farine, avec Cl. et P. Drevard, du forgeron, M. Foray, du tir à l'arc, avec R Pirodon et sa 1^{re} Compagnie. Ou qui assiste à des combats de rue, présentés par Excalibur, qui émailleront midi et après-midi de leurs rixes fougueuses...

Les autres stands : les peintres, dont Ch. Lacombe, de la commune ; le sculpteur, M. Bozzarelli, et ses œuvres surréalistes ; les plantes et le compost, avec Françoise et la participation du Sibrecsa et son matériel ; les écrivains, avec MM. Tasset et Piotto. Tous nous avouèrent avoir été contents de leur journée et de l'accueil du public!

Mais la reine de la fête fut, sans aucun doute, la Tour, qui accueillit **un millier** de visiteurs, qui pouvaient enfin satisfaire leur curiosité sur ce monument si bien en vue de la vallée : inutile de dire que cela a dû chauffer dans les escaliers! Et un grand merci à celles/ceux qui

s'occupèrent de l'accès : point de chômage ce jour... Et le moment fort de cette fête : le défilé, symbole de la journée. Il s'élançait du centre de loisirs intercommunal et rejoignait



le site d'Avallon, au pied de la Tour! Nous partîmes à plus de quatre-vingts personnes, qui représentaient chacune leur hameau, bien reconnaissable avec ses propres couleurs chatoyantes! Une fois à la Tour, les hameaux ont pu, pour la première fois, se mesurer entre eux dans un concours de tir à l'arc, arbitré par René Pirodon et ses archers. Pour la Grande Histoire, la victoire revint aux hameaux Le Vieux-Saint-Maximin & Le Mouret, unifiés pour l'occasion. Encore bravo à tous pour votre implication, grands et petits, dans les diffé-



rents hameaux, qui eurent la grande surprise de voir qu'ils n'étaient pas les seuls à s'être préparés, à avoir confectionné de magnifiques costumes de qualité!

Quelle journée pleine ! Quel plaisir de voir les gens heureux de flâner, de participer ! On a pu ressentir une véritable chaleur humaine : merci encore !

Gérard Bricalli, responsable de cette organisation, et Patrick Ceria, adjoints au maire, avec toute l'équipe de la commission Fêtes et Cérémonies, vous donnent rendez-vous pour la 3° édition des Fêtes de la Tour. Avec nos remerciements pour votre participation.

Rappel de quelques règles de civisme et de savoir-vivre pour un bon voisinage

Brûlage des déchets végétaux



Synthèse de l'arrêté préfectoral n° 2008-11470 portant réglementation du brûlage des déchets végétaux.

Dans les communes de la taille de Saint-Maximin, le brûlage de bois par les particuliers suite au débroussaillement, à la taille de haies, ou la taille d'arbres est autorisé <u>sous les conditions suivantes</u>:

- les déchets de bois doivent être suffisamment secs pour brûler facilement en produisant un minimum de fumée;
- le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...) est interdit;
- l'adjonction de tous produits pour activer la combustion du bois est interdite (essence, pneus...);
- le brûlage est interdit du <u>15 février au</u>
 30 avril inclus, ainsi que du <u>15 juillet au</u>
 30 septembre inclus;
- pas de gêne au voisinage ;
- 25 mètres des voies de circulation et des constructions;
- plus de 10 mètres des lignes électriques aériennes :
- plus de 200 mètres des forêts (sauf si débroussaillement);
- surveillance permanente d'une personne disposant des moyens nécessaires pour éteindre le feu;
- vérification que le feu est éteint avant de quitter les lieux ;
- interdit les jours de grand vent ;
- le feu devra être éteint avant 20 heures ;
- l'incinération prophylactique de déchets végétaux contaminés (chenilles processionnaires, champignons, termites...) est autorisée après déclaration en préfecture.

NB : les activités agricoles ou forestières ne relèvent pas des dispositions du présent arrêté.

Poubelles et déchetterie

Elles doivent être déposées le matin du ramassage (mardi et vendredi) ou la veille, dans des containers prévus à cet effet, afin d'éviter que les animaux n'éventrent les sacs.

Rappel des horaires d'ouverture (été) de la déchetterie de Pontcharra:



- du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures;
- le samedi, de 8 heures à 12 heures et de14 heures à 19 heures.

Bruit



Le respect des horaires suivants s'impose à tous, par arrêté préfectoral, pour l'utilisation de tout appareil sonore tel que tondeuse à gazon,

motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, appareils et instruments de musique...:

- en semaine, de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30;
- le samedi, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures;
- le dimanche et les jours fériés, de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures destinées à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Piscine

Quand vous faites un apport d'eau important à votre piscine, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir prévenir la mairie, afin que les personnes chargées du réseau d'eau ne soient pas surprises de constater une surconsommation.

<u>Permancences d'été de la mairie</u> : du 5 juillet au 20 août 2010 inclus, l'ouverture au public se fera <mark>les mardis, de 15 heures à 19 heures, jeudis, de 9 heures à 12 heures, et vendredis, de 15 heures à 18 heures</mark>. Le remplacement de Julie, pendant son congé de maternité, sera assuré par Fabienne, Ghislaine, Isabelle et Sylviane.